

Marseille, le 18 octobre 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

APPROVISIONNEMENT EN CARBURANT :
RÉQUISITION DE STATIONS-SERVICE POUR LES SERVICES PRIORITAIRES
ET INTERDICTION DE VENTE ET DE TRANSPORT DE CARBURANT
SOUS FORME CONDITIONNÉE
MESURES PROLONGÉES

Face aux difficultés d'approvisionnement en carburant dans de nombreuses stations-service du département, la préfète de police, en accord avec le préfet des Bouches-du-Rhône, prolonge jusqu'au 20 octobre 2022 inclus, la réquisition de certaines stations-service pour les services prioritaires, listés en annexe.

Les stations concernées sont les suivantes :

Carrefour de 6h00 à 12h00 :

- Marseille Bonneveine (13008)
- Vitrolles
- La Ciotat
- Salon-de-Provence
- Aix-en-Provence La Pioline

TotalEnergies de 6h00 à 12h00 :

- Marseille les Olives (13013)
- Arles relais pont Van Gogh

Auchan de 6h00 à 12h00 uniquement :

- Aubagne Gémenos

Afin de permettre au plus grand nombre d'automobilistes de se ravitailler, et d'éviter des phénomènes d'achats préventifs, préjudiciables au bon fonctionnement des stations-service, la préfète de police, en accord avec le préfet des Bouches-du-Rhône, prolonge jusqu'au 24 octobre 2022 inclus, l'interdiction de vente et de transport de carburants au détail dans tout récipient transportable (notamment jerricanes, bouteilles et bidons).

Les services de la direction départementale de la sécurité publique sont chargés d'assurer le respect de ces mesures.

Le préfet des Bouches-du-Rhône et la préfète de police appellent les usagers de la route à faire preuve de civisme et de solidarité.

Contact presse :

Préfecture de police des Bouches-du-Rhône : pp13-communication@interieur.gouv.fr

Préfecture des Bouches-du-Rhône : pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr

Liste des services prioritaires

A – Professions médicales et paramédicales

- Médecins, personnels hospitaliers, SAMU, SMUR, infirmiers libéraux
- Ambulances privées
- Taxis conventionnés par l'assurance maladie
- Grossistes, réparateurs pharmaceutiques, pharmaciens
- Transport de produits sanguins
- Activités sociales (aide à domicile)
- Transport de personnes à mobilité réduite

B – Services publics

- Police et gendarmerie nationales
- Pompiers (Bataillon de marins-pompiers de Marseille et service départemental d'incendie et de secours)
- Agence régionale de santé
- Centre en route de la navigation aérienne sud-est
- Direction interrégionale de la mer Méditerranée
- Direction départementale de la protection des populations
- Direction départementale des territoires et de la mer
- Service des douanes
- Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
- Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités
- Direction régionale des finances publiques
- Justice – tribunaux – administration pénitentiaire – avocats exerçant des permanences
- Militaires
- Service du déminage
- Préfectures et sous-préfectures
- Conseil départemental : direction des routes, services sociaux et médico-sociaux
- Polices municipales

C – Services de maintenance et de sécurité

- ENEDIS – RTE – GRT - GRDF
- Opérateurs de téléphonie fixe et mobile propriétaires de réseaux
- SNCF
- Distributeurs d'eau potable
- Personnels indispensables, chargés de la maintenance et de la sécurité (sites SEVESO – CEA)
- Véhicules municipaux d'intervention prioritaire

D - Autres

- Services funéraires